Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20261112-89_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 15
Pouvoirs 3

Date de la convocation : 06/11/2026

Le douze novembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle (arrivée à 19h20), BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice (arrivé à 19h20), HERVÉ Mattis, LE COCQ GEFFROY Gwladys, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : DE LORGERIL Bertrand (Pouvoir à SULLEROT Laurent), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel), LE BLEVEC Mickaël (Pouvoir à BOUCHET Isabelle)
Absents :

Secrétaire de séance : ROUX Emmanuel

89/2026	**Soutien au projet de patinoire de Noël de Val d'Anast**

Rapport de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet porté par l'association « Anast en Fête », consistant en l'installation d'une patinoire de Noël sur la place Arthur Régnault, à Val d'Anast, du 18 au 27 décembre 2026.

Cette manifestation, ouverte aux familles du territoire, permettra de bénéficier d'un accès entièrement gratuit à la patinoire grâce à des bons distribués par les communes partenaires. Plusieurs animations viendront également compléter cet événement.

Afin de soutenir cette initiative à vocation intercommunale et de permettre aux habitants de Bruc-sur-Aff d'en bénéficier, l'association sollicite une participation financière de la commune.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Anast en Fête » au titre de l'année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7,
Considérant l'ouverture de crédits au budget primitif 2026 pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65,
Considérant la demande de soutien financier formulée par l'association « Anast en Fête » dans le cadre de l'organisation de la patinoire de Noël, prévue du 18 au 27 décembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et voté par 10 voix pour et 5 contre :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Anast en Fête » au titre de l'année 2026,
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget primitif, à l'article 65748,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF
Ille-et-Vilaine